

# LES NEUF RAISONS FONDAMENTALES POUR LESQUELLES JE PORTE PLAINTÉ

*www.jurantiel.com, Par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel*

Avant de porter plainte, je dois vérifier que les neuf éléments suivants sont réunis. Ainsi, je porte plainte :

- 1) Parce que je suis la victime d'une infraction ;
- 2) Parce que je veux que les personnes concernées soient entendues et répondent de leurs actes devant les autorités compétentes ;
- 3) Parce que je peux être en danger si ces personnes restent impunies ;
- 4) Parce que d'autres personnes peuvent subir les mêmes actes que moi du fait des personnes concernées ;
- 5) Parce que j'ai vérifié qu'une action publique peut être déclenché par ma plainte ;
- 6) Parce que j'ai la possibilité de prouver par tout moyen que la personne concernée a commis une ou plusieurs infractions ;
- 7) Parce que je suis prête à assumer les termes contenus dans ma plainte ;
- 8) Parce que j'ai vérifié que les faits concernés ne sont pas prescrits ou les infractions concernées abrogé par une loi ;
- 9) Parce que j'ai vérifié que l'acte de saisine approprié des autorités compétentes est la plainte et non un autre.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**